



# ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

## FICHE RÉGIONALE • BRETAGNE • ÉDITION 2021

### DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

### CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN BRETAGNE EN 2018



**18 766,9**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires dont  
**2 370,2** millions d'euros  
réalisés à l'export



**61 568**  
postes salariés  
fin 2018<sup>(2)</sup>



**1 062**  
établissements  
employeurs<sup>(2)</sup>



**1 151**  
entreprises



**11%**  
du chiffre d'affaires  
des entreprises  
agroalimentaires  
en France



**54%**  
du chiffre d'affaires  
manufacturier régional



**38%**  
de l'emploi  
manufacturier  
régional<sup>(2)</sup>

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial<sup>(1)</sup> : **787,5** millions d'euros de chiffre d'affaires, **11 310** postes salariés fin 2018 et **2 157** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **14 515,5** millions d'euros de chiffre d'affaires, **15 329** postes salariés fin 2018 et **1 196** établissements employeurs.

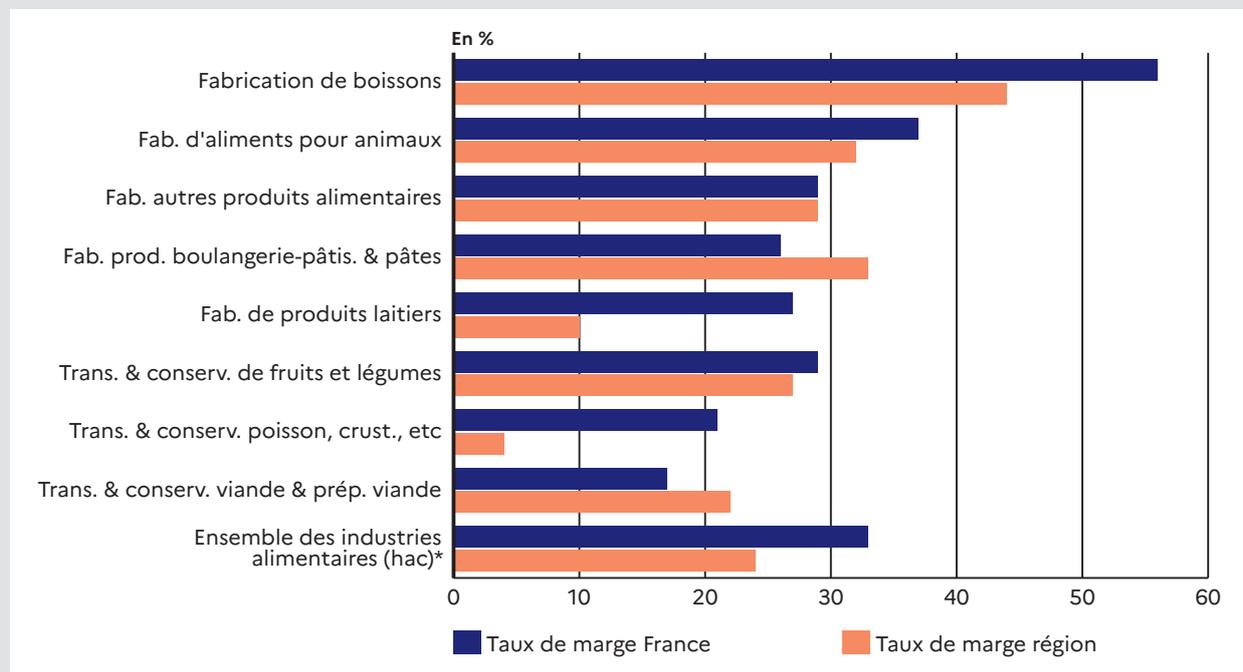
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

# DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

## TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



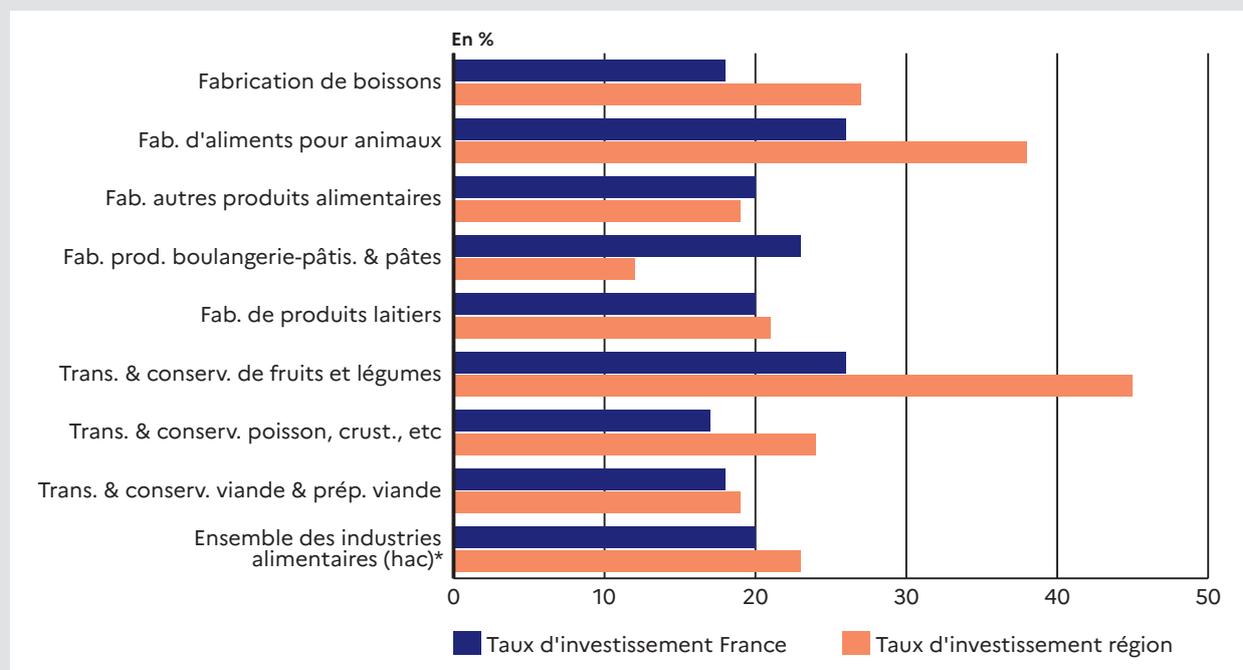
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Bretagne

Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) n'apparaissent pas car il sont soumis au secret statistique

\*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

## TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Bretagne

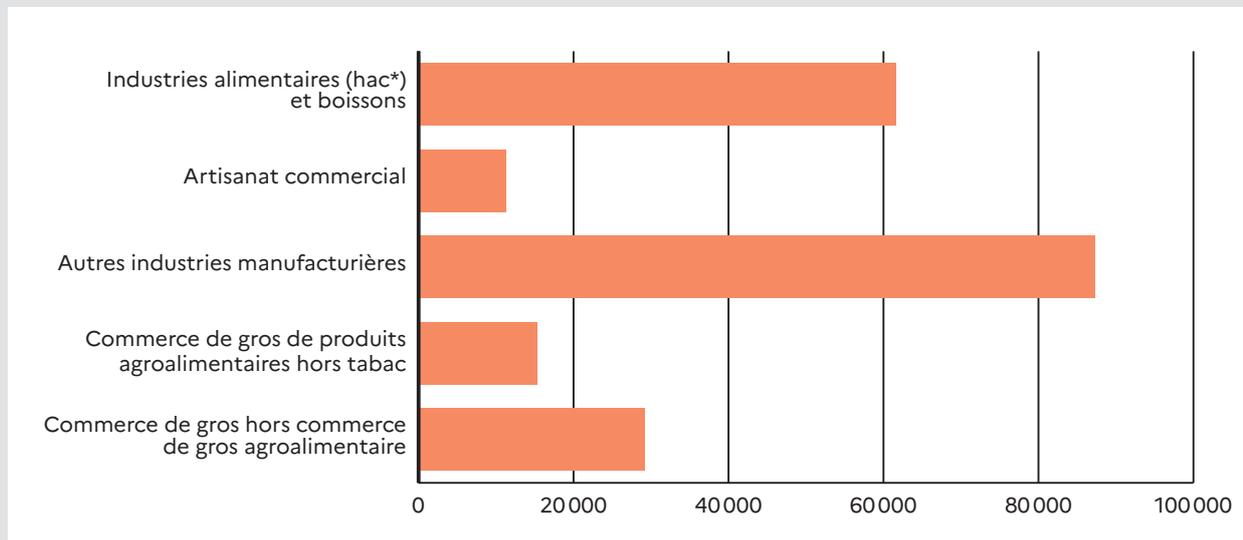
Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) n'apparaissent pas car il sont soumis au secret statistique

\*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

# L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

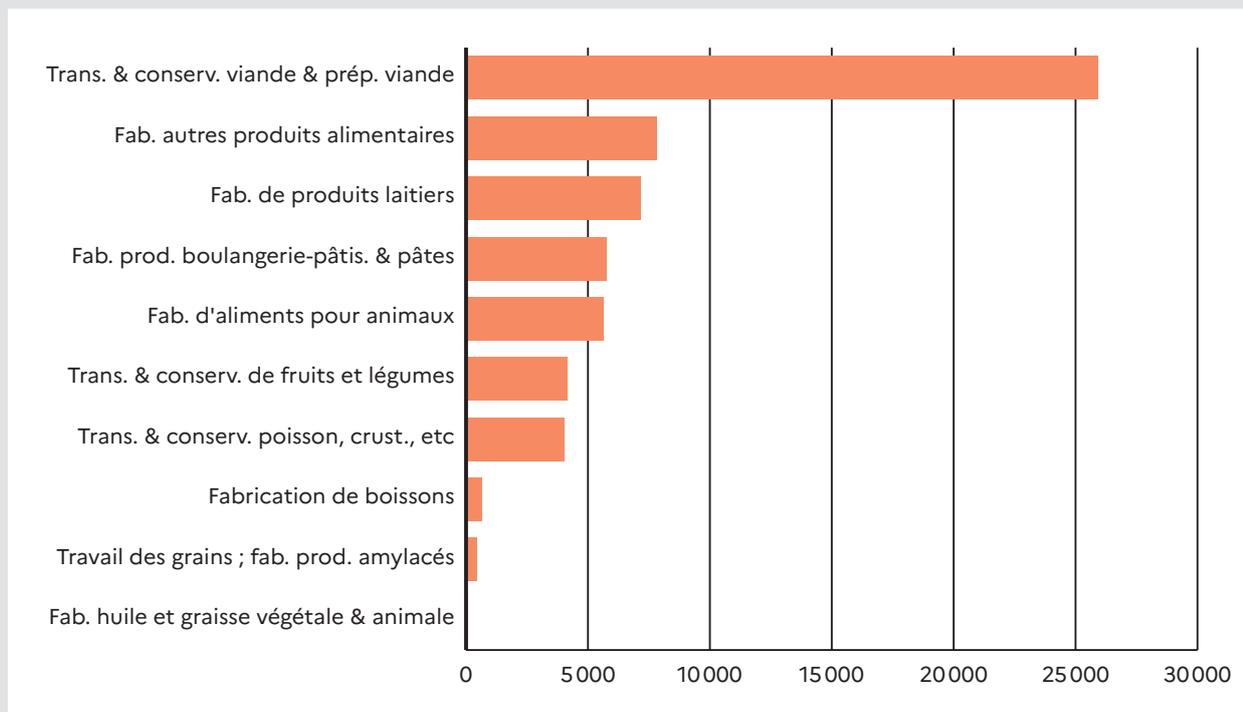


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bretagne fin 2018

\*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

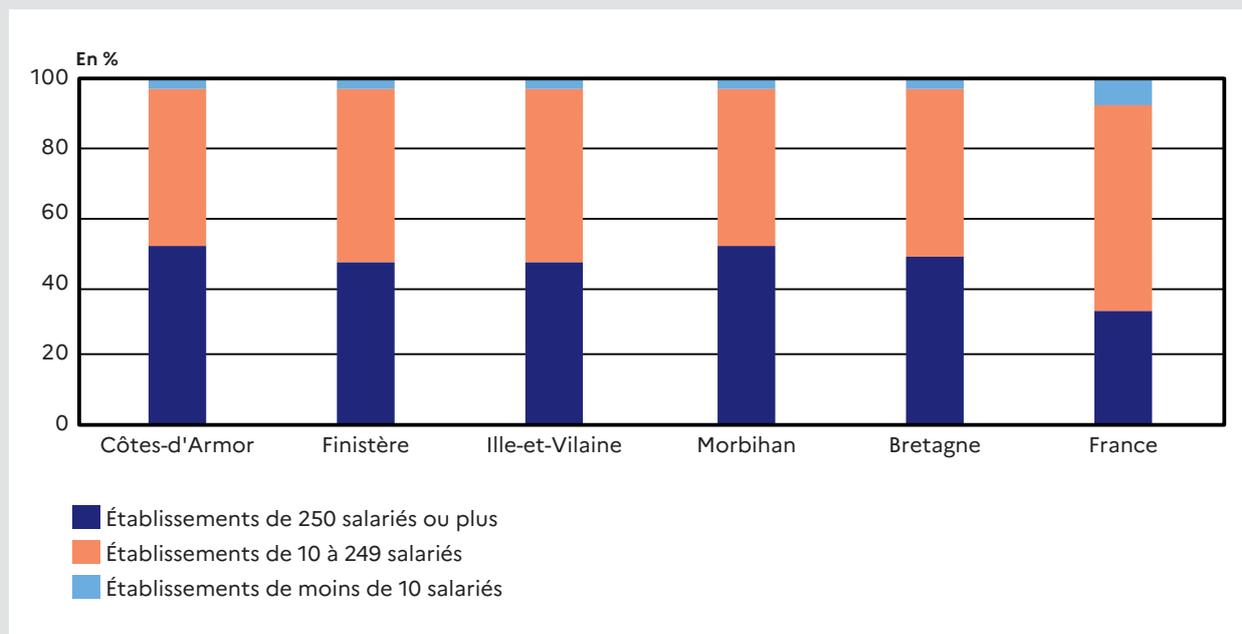
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bretagne fin 2018

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bretagne et en France fin 2018

## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

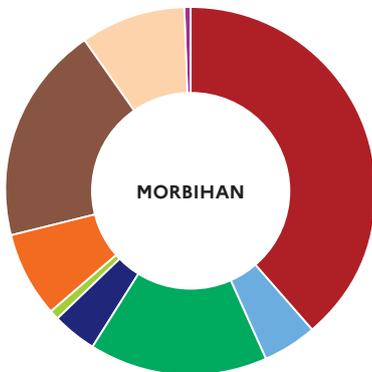
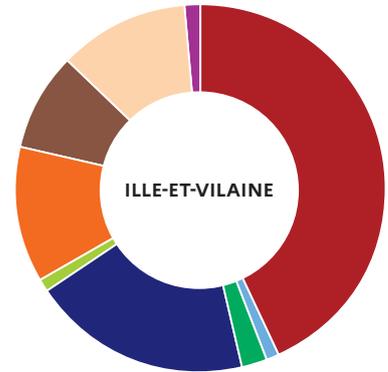
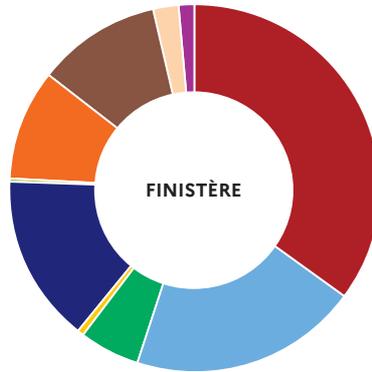
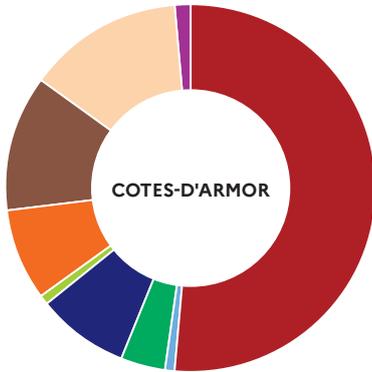
Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Côtes-d'Armor	209	14 275
Finistère	299	14 686
Ille-et-Vilaine	276	16 553
Morbihan	278	16 054

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bretagne fin 2018

## RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

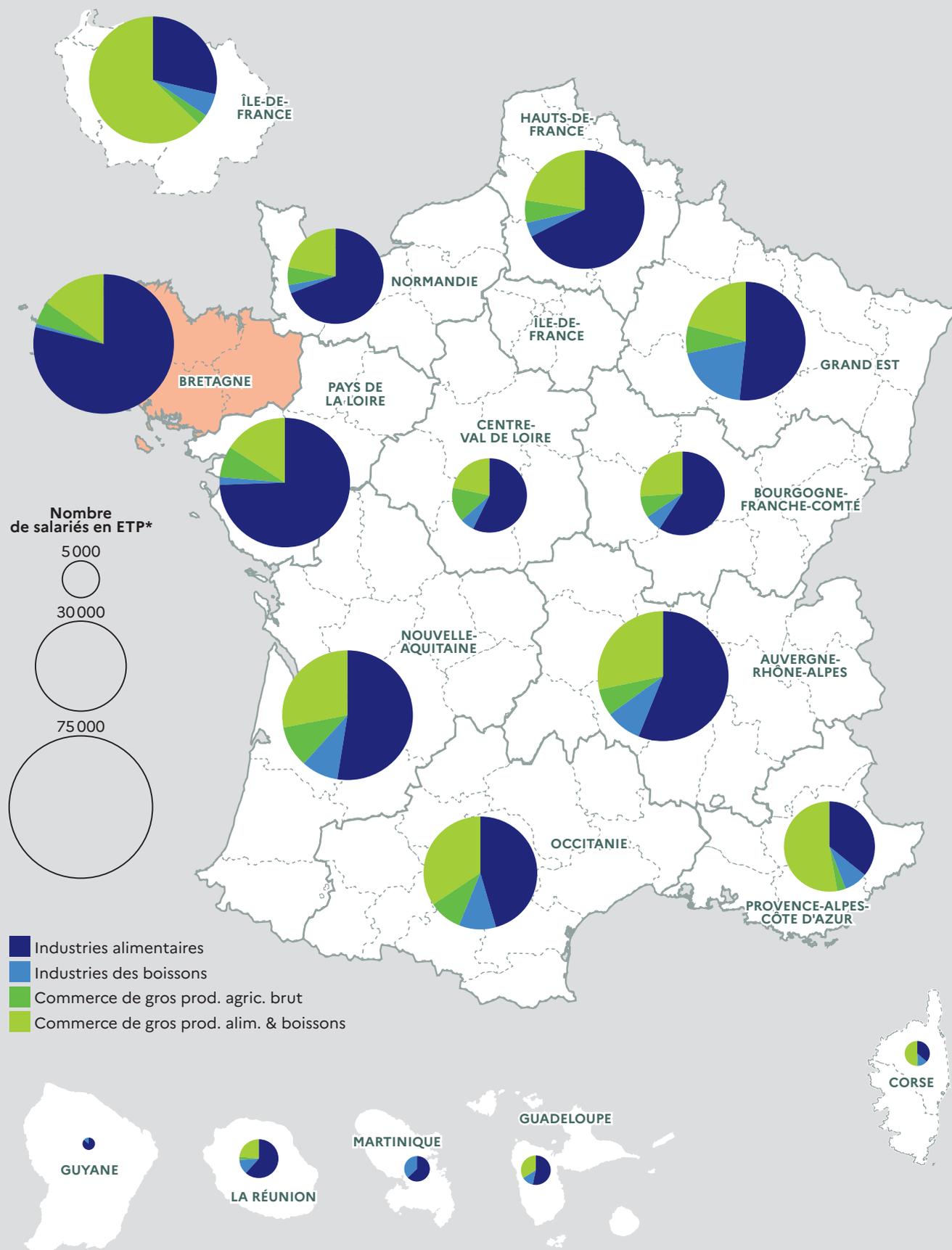
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
  - Trans. & conserv. poisson, crust., etc
  - Trans. & conserv. de fruits et légumes
  - Fab. huile et graisse végétale & animale
- Fab. de produits laitiers
  - Travail des grains ; fab. prod. amylacés
  - Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
  - Fab. autres produits alimentaires
- Fab. d'aliments pour animaux
  - Fabrication de boissons



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bretagne fin 2018

# ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)  
 \* équivalent temps plein

# ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

La Bretagne est la première région agroalimentaire française en matière d'emplois. Plus d'un emploi sur sept dans les IAA françaises est localisé en Bretagne. Un breton sur dix travaille dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ou dans l'agroalimentaire, contre un français sur vingt seulement. Avec 38% de l'emploi manufacturier, l'industrie agroalimentaire, premier secteur d'activité industriel en Bretagne, constitue un pilier économique. Ses 61 568 emplois salariés en 2018 sont répartis équitablement sur l'ensemble du territoire régional.

La valeur ajoutée dégagée par les 1151 entreprises régionales place la région en première position française pour les industries des viandes, des poissons, la transformation laitière et l'alimentation animale, et en seconde position pour les industries des fruits et légumes. Les secteurs de la boulangerie et pâtisserie industrielles ou des plats préparés sont également bien présents. Cette grande diversité constitue un atout pour la Bretagne. La proximité des industries avec la production agricole facilite les approvisionnements, la transformation et la distribution.

Dans une terre d'élevage telle que la Bretagne, les industries d'amont (fabricants d'aliments du bétail) et d'aval (abattage transformation et industrie laitière) de l'activité d'élevage sont particulièrement développées. Avec près de 26 000 emplois, les industries des viandes dominent largement. Elles génèrent 38% du chiffre d'affaires des IAA régionales et contribuent à 41% des exportations en 2018. Ce type d'industrie dégage peu de valeur ajoutée. Par ailleurs, la transformation laitière bretonne est plutôt positionnée sur des produits standard ou ingrédients. Cela explique le taux de valeur ajoutée relativement faible des IAA bretonnes, de 16% contre 20% en moyenne nationale. Malgré cela, la Bretagne (4 départements) occupe la troisième place des régions françaises en matière de valeur ajoutée. Elle est devancée par les régions Grand Est (10 départements) et Nouvelle-Aquitaine (12 départements), où les industries des boissons, fortement génératrices de valeur ajoutée, sont très présentes.

Dans ce contexte et sur fonds de crise de la Covid-19 qui touche tous les secteurs économiques depuis mars 2020, la filière agroalimentaire bretonne tire son épingle du jeu. Même si certaines entreprises ont souffert, particulièrement celles ayant un lien fort avec la restauration hors domicile, le secteur a fait preuve de résilience. En 2020, selon la Banque de France, le chiffre d'affaires annuel des IAA bretonnes a progressé de 2,8% quand celui de l'industrie bretonne dans son ensemble est en retrait de 5%. Les chefs d'entreprise interrogés pensent que cette tendance va perdurer en 2021.

Le manque de main-d'œuvre pourrait cependant limiter ce développement. Le déficit conjoncturel de candi-

ats s'ajoute à l'historique déficit structurel. Pôle emploi constate par exemple une diminution des déclarations préalables à l'embauche de 13,9% dans les industries agroalimentaires bretonnes en 2020.

Les professionnels bretons sont fortement mobilisés sur le sujet depuis 2017 et la signature par l'État, le Conseil régional et les branches professionnelles, le 3 septembre 2020, du contrat d'objectif emploi-compétences-formation-orientation «secteur alimentaire» pour la période 2020-2022 accompagne leur démarche.

Ce contrat engage les signataires à travailler quatre thématiques majeures :

- anticiper les besoins en compétences et préparer aux métiers de demain ;
- accompagner la montée en compétences des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles ;
- anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques sur les métiers et les besoins en compétences ;
- favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers et de leurs conditions d'exercice participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle.

En effet, l'agroalimentaire breton doit rendre ses métiers lisibles et visibles. Certaines initiatives existent déjà. On peut par exemple citer le projet agro-avenir porté par l'IFRIA qui vise à montrer au grand public et particulièrement aux jeunes, la réalité des industries agroalimentaires. Le programme d'action se décline en quatre phases : la construction d'un outil pédagogique d'information sur les métiers, un site web, la création d'un kit évènementiel et un travail de fond sur l'accueil des jeunes en stage de 3<sup>e</sup> afin de montrer les opportunités que le monde de l'agroalimentaire représente.

L'État utilise notamment l'outil «Charte emploi pour l'accompagnement de la filière alimentaire» pour accompagner cette démarche. C'est dans ce cadre que la Bretagne a été choisie comme terrain d'expérimentation sur l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail dans les industries agroalimentaires. C'est bien évidemment un thème important à travailler lorsque l'on sait que la qualité de vie au travail est de plus en plus citée par le salarié comme priorité à l'embauche.

Au-delà de ce point crucial pour le secteur, les industriels travaillent les questions environnementales pour lesquelles les attentes sociétales sont fortes. Les industriels doivent effectuer le virage nécessaire tout en garantissant leur développement économique.

Ainsi les questions sont nombreuses. On peut citer la récupération des énergies, la valorisation des coproduits, la réutilisation des eaux usées, autant de sujets et donc de projets. Les industriels candidatent d'ailleurs régulièrement sur les appels à projets opérés par l'ADEME sur les sujets écoconception, décarbonations, économie circulaire, transition énergétique mais aussi à l'appel à projet du ministère de la mer sur la valorisation de coproduits par exemple.

La gestion de l'eau est un sujet majeur avec la question du partage de la ressource. Pour garantir la sécurité alimentaire, les industriels utilisent en effet de l'eau potable de façon conséquente, notamment pour le nettoyage des outils de production. Engagés dans une démarche de réduction de consommation en eau, des entreprises souhaitent aujourd'hui aller plus loin par l'expérimentation de la REUSE (réutilisation des eaux usées traitées et des eaux extraites des matières premières alimentaires). Animé par l'ABEA, un collectif d'industriels dit « Collectif eau propre » travaille sur cette solution en plus de l'utilisation des eaux extraites du lait pour la filière laitière. Ils considèrent qu'en utilisant ces eaux « non conventionnelles » en substitution à l'eau potable, les sites industriels pourraient réduire de façon importante leur consommation en eau potable.

Sur l'ensemble de ces questions, le ministère de l'agriculture en région accompagne financièrement les entreprises à l'aide du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI).

Enfin, avec la crise que nous traversons collectivement, des tensions ont été ressenties, notamment lors du premier confinement, sur certains approvisionnements ou débouchés. À l'aune de la question portée dans le plan de relance sur la dépendance industrielle et technologique de la France et la fragilité de certaines chaînes de valeurs, les professionnels s'interrogent sur les besoins, opportunités, intérêts de la relocalisation de certaines productions en Bretagne. Ainsi, les entreprises adhérentes de « Produits en Bretagne » se sont penchées sur la question à l'aide d'une première étude d'opportunité.

Il apparaît dans un premier temps que, s'agissant du secteur agroalimentaire, la relocalisation des actes d'achats pourrait être approfondie. En effet, certains montants « d'importation régionale » sont importants dans ces catégories : 88 millions d'euros d'importation de légumes, 30% de poulet importé, alors que la production régionale est conséquente, c'est le cas des PAI (produits alimentaires intermédiaires), des ovo produits, du lait, du beurre et des légumes. Cette première étude montre par ailleurs que les secteurs dont la relocalisation pourrait être intéressante touchent plutôt à l'environnement direct des entreprises à savoir les équipementiers de l'agroalimentaire et les acteurs de la filière emballage ; ce sont des entreprises indispensables au bon fonctionnement des IAA. En revanche, il y aurait très peu d'opportunités pour le secteur huiles et graisses (le sujet porte sur les tourteaux de soja et la dépendance au Brésil), la Bretagne n'étant pas un « territoire de culture ».

## EN SAVOIR +

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne :**

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Industries-agroalimentaires-IAA>

**Conseil régional de Bretagne :** <http://www.bretagne.bzh>

**GRAF Bretagne :** [www.graf-bretagne.com](http://www.graf-bretagne.com)

**ADEME :** <https://bretagne.ademe.fr/>

**L'Observatoire des IAA :** <http://www.synagri.com//synagri/iaa-la-revue-de-l-observatoire-des-iaa>

**Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA) :** [www.abea.bzh](http://www.abea.bzh)

**Institut de formation régional des industries agroalimentaires (IFRIA) :** [www.ifria-bretagne.fr](http://www.ifria-bretagne.fr)

**Association « Produits en Bretagne » :** <https://www.produitenbretagne.bzh/>

### DRAAF BRETAGNE

15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes Cedex 9 - Tél. : 02 99 28 21 00

[www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr)

Fiche réalisée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bretagne

SEPTEMBRE 2021